



Compte-rendu Formation Spécialisée (FS) du 30 mars 2023

Le premier point à l'ordre du jour concernait la **situation budgétaire**, notamment un retour sur les diverses formations proposées cette année.

Suite au recensement complémentaire et à de nouvelles inscriptions, la formation « *lutte contre les agissements de violences sexistes et sexuelles* » va pouvoir être engagée.

Pour éclaircir les objectifs de la formation « *réflexion partagée et guidée sur sa pratique en lien avec l'environnement professionnel* » un recensement des agents intéressés va être mis en place. Suite à ce recensement, une rencontre sera organisée pour présenter plus précisément cette formation.

Suite à notre question lors de la dernière instance, nous avons eu des éclaircissements sur le **mode de calcul du budget FS** : il est calculé **en fonction du nombre d'ETP en N-1, et non en fonction du nombre d'agent-es !** Le nombre d'ETP retenu pour la Charente est donc de 468, alors que nous sommes 500 agent-es dans le département. **Pour nous, le compte n'y est pas !**

Après l'amputation du budget par la neutralisation de 9 % du budget en « réserve », ce mode de calcul prouve à quel point notre Ministère, bien loin de son discours, **ne met pas les moyens** pour une vraie politique de prévention face aux réels besoins.

Le point suivant concernait les **travaux de l'accueil de Soyaux**.

La phase des travaux est terminée, la phase 2 a débuté le 4 avril et se déroulera jusqu'au 10 juillet. Une attention particulière a été demandée quant aux issues de secours (issue de secours bloquée par les travaux, le passage par le sous-sol n'est pas possible pour une issue de secours). Un nouveau plan de circulation doit être diffusé, la grille ne devra pas être descendue durant la période des travaux.

L'abri vélo ne sera pas modifié, et donc une benne d'évacuation des déchets neutralisera temporairement 4 places de parking.

Le parking usager est ré-ouvert, la circulation dans le parking sera modifiée avec la réouverture de la barrière côté usager. Il s'agit d'une expérimentation dans un premier temps



Le point 3 de l'ordre du jour concernait la Présentation des nouveaux espaces de travail au sein de la Direction.

Le projet, pour lequel la DDFIP 16 s'est proposée en fin d'année 2022, lors d'un appel à candidature national de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), vise à installer d'une part un **grand espace commun collaboratif au 2ème étage de la DDFIP** (étage de la direction), un **espace de travail collaboratif**, co-working en bon français (pensé surtout pour les CDL) **et une salle de réunion modulable au rez-de-chaussée**.

Cela va donc conduire au **déménagement de la Paierie**, actuellement installée au RDC, vers le R-1 côté Saint-Roch, **du service Courrier et du bureau de la MDRA**.

Ce projet sera financé pour 75 % par la DIE, mais uniquement pour les nouveaux espaces de travail. Les déménagements et réinstallation des services seront à la charge de la DDFIP.

Ces nouveaux espaces sont pensés dans le but de **faire évoluer l'approche managériale de la DDFIP**, pour un travail plus rapproché au quotidien de l'équipe de direction, pour mieux échanger, mieux faire vivre la transversalité. Telle est la volonté de notre Directeur !

Nous avons bien noté en tout cas sa volonté d'un travail plus collaboratif et d'associer aux décisions les agents concernés.

Des plans plus précis seront présentés lors du prochain CSA et en GT (un GT est programmé le 12 mai). Le calendrier de ces opérations n'est pas connu encore, mais la direction indique que les mouvements de service n'auront pas lieu avant juin, voire plutôt en fin d'été.

Bien entendu, **la question de l'impact sur l'accueil de la DDFIP et la caisse se pose**. La direction indique qu'il faudra trouver des solutions pour l'accueil lors des travaux, et qu'à terme, le guichet d'accueil sera « redéfini dans l'espace ». La caisse, au vu des infrastructures existantes, ne sera pas modifiée.

Nous avons ensuite évoqué **les Fiches de signalement et fiches navettes (point 4 de l'ODJ)**.

Comme constaté lors de la dernière FS, le nombre de fiches de signalement augmente et la Direction s'attache à y répondre de la manière la plus proportionnelle possible.

Nous avons demandé une attention particulière à la Direction sur ce sujet, l'information sur les mesures prises doit être communiquée aux agent-es ayant rédigé la fiche, mais pas que : pour une mise en œuvre efficace des mesures de prévention, les agent-es d'accueil comme la hiérarchie devraient être informé-es.



Nous vous le répétons pour vous accompagner au mieux : **n'hésitez pas à nous contacter et nous informer de chaque situation, fiche de signalement ou non**. N'importe qui peut rédiger une fiche, même en qualité de témoin, sans besoin de visa ou d'autorisation du responsable de service.

La prochaine instance est prévue le mardi 20 juin.

